

# LES RÉGIMES MATRIMONIAUX EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Chambre des notaires de Paris, Centre notarial de droit européen et l'École du notariat de Paris

Paris, 17 octobre 2014



La Chambre des notaires de Paris, le Centre notarial de droit européen et l'École du notariat de Paris, organisent le vendredi 17 octobre 2014, de 9 h à 17 h à la Chambre de Paris, 12 avenue Victoria, Paris 1<sup>er</sup>, un colloque intitulé : *Les régimes matrimoniaux en droit international privé : état des lieux et Perspectives*.

## Programme

**8h 30 - Accueil des participants autour d'un café**

**9h 10 - Discours de bienvenue**

Par **Catherine Carely**, présidente de la chambre interdépartementale des notaires de Paris

**9h 15 - Ouverture des travaux**

Par **Jean Tarrade**, président du CSN

**Matinée**

### L'état des lieux

- La détermination du régime matrimonial dans un contexte international  
Par **Marjorie Devisme**, docteur en droit, directrice du Centre notarial de droit européen

- Les règles de droit commun

Par **Pierre Callé**, professeur agrégé des universités, professeur à Sceaux

- Présentation de la Convention de La Haye éclairée de cas concrets

Par **Mariel Revillard**, docteur en droit

- Regards sur la pratique notariale

Par **Anne Guichard**, notaire à Paris

**Après-midi**

### Les perspectives d'avenir

- Présentation de la proposition de règlement compétence et loi applicable aux régimes matrimoniaux

Par **Claire-Agnès Marnier**, Commission européenne DG Justice

- L'articulation des trois systèmes : Droit commun, Convention de La Haye, Règlement

Par **Richard Crône**, notaire honoraire, spécialiste en DIP, directeur adjoint et du développement de l'École de notariat de Paris

- La conciliation avec d'autres instruments (règlement successions)

Par **Cyril Nourissat**, professeur agrégé des universités, professeur à Lyon III

- La recherche de la teneur matérielle de la loi étrangère

Par **Marie Caroline Ceyleron**, magistrat en charge du Réseau judiciaire européen et **Marc Cagniard**, notaire à Paris.

**Colloque habilité au titre de la formation continue obligatoire**

Coût : 150 euros HT

Colloquer en partenariat avec

**LA SEMAINE  
JURIDIQUE**  
NOTARIALE ET IMMOBILIÈRE

**Inscriptions :**

Chambre des notaires de Paris

[www.formation.notaires-idf.fr](http://www.formation.notaires-idf.fr)

Tél. : 01 44 82 24 00